

DEC212072DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2016 relatif à l'institut national des sciences de l'univers du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181555DAJ du 30 avril 2018 portant nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur de l'institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

Vu la décision DEC201624DAJ portant nomination de Mme Vanessa Tocut aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

DÉCIDE :

Article 1. - Délégation est donnée à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, dans la limite de ses attributions, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

1.1 – Unités de recherche et unités d'appui et de recherche

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des unités de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- Les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance auprès des unités d'appui et de recherche sans partenaire ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;

1.2 – Gestion scientifique



- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, délégation est donnée à Mme Vanessa Tocut, directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'univers, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, dans la limite de ses attributions, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} ;

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 juin 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

